



ANHEE

Opération de Développement Rural

Compte-rendu du Groupe de Travail n°5 : « Quelle évolution pour l'aménagement de notre territoire ? »

Maredret, les 18 mai et 1^{er} juin 2015.

Présents : Voir liste en annexe 1.

Liste des principaux acronymes :

AD = Agent de Développement

A21L = Agenda 21 Local

CLDR = Commission Locale de Développement Rural

DD = Développement Durable

DR = Développement Rural

FRW = Fondation Rurale de Wallonie

GT = Groupes de Travail

ODR = Opération de Développement Rural

PCDR = Programme Communal de Développement Rural

Annexes :

Annexe 1 : liste des présences

Annexe 2 : Evaluation par les participants

Introduction

La phase de GT fait suite à la phase d'information et consultation et constitue le deuxième grand moment de participation citoyenne dans le cadre du processus d'élaboration d'un PCDR.

Il s'agit à ce stade de jeter les bases de la réflexion stratégique pour *in fine*, traduire les souhaits et besoins de la population en termes d'objectifs et de projets.

Pour ce faire, 5 thématiques ont été identifiées, répondant à des préoccupations relevées lors de la phase précédente. Il s'agit :

1. De la ruralité au sens large ;
2. De la problématique des aînés ;
3. Du dynamisme économique et touristique ;
4. De l'énergie et de l'environnement ;
5. De l'aménagement du territoire ;

Chacune de ces thématiques est abordée au sein d'un GT spécifique.

Dans le cadre de ce cinquième GT, l'« aménagement du territoire » est donc le thème central, décliné en plusieurs sous-thématiques :

- Aménagement du territoire,
- Urbanisme,
- Protection du cadre de vie,
- Patrimoine,
- Infrastructures à réaménager,
- Lotissements,
- Zones d'aménagement communales concertées, ...
- Espace-rue
- Plan de secteur
- Paysages
- Accueil de nouveaux habitants

Méthodologie

La méthode utilisée dans le cadre des GT est prospective. Il s'agit de faire un exercice mental afin d'essayer d'envisager ce que pourrait être le futur à l'horizon de 15 ans.

L'objectif d'un tel exercice est d'envisager diverses possibilités afin d'en retenir les meilleures ou les plus souhaitables et d'agir en conséquence. Ces possibilités seront décrites dans des scénarios basés sur la perception actuelle qu'ont les participants d'un certain nombre d'éléments dont l'évolution est susceptible d'avoir un impact plus ou moins important sur la thématique étudiée. Ces éléments sont appelés « **forces de changement** » dans la suite du document.

Lors des 4 premiers groupes de travail, les participants ont identifié des forces de changement et ont mesuré le niveau de certitude de leur évolution ainsi que le niveau d'impact de celles-ci sur le territoire. On a ainsi construit la « **matrice des forces** ». Cette matrice permettra d'identifier les forces qui seront utilisées dans les scénarios pour les faire varier.

Ce 5^{ème} groupe de travail se veut synthétique, la matière étant davantage transversale. L'idée est de dégager des hypothèses de travail afin de donner une base stable aux différents scénarios. C'est ainsi que 4 forces dont l'orientation souhaitée semble faire l'unanimité sont proposées aux participants et il leur est demandé de réfléchir au futur souhaité et au futur à éviter, pour chacune de ces forces (*Atelier 2*). Si le consensus se fait,

cela permettra la rédaction de scénarios nuancés sur base de forces dont l'évolution n'a pas recueilli un tel consensus.

L'analyse des scénarios issus de cette réflexion sera effectuée par la CLDR dans le cadre de la troisième phase participative. Il s'agira alors de traduire ces scénarios en objectifs opérationnels.

En parallèle, les participants sont invités à réfléchir sur des projets qui pourraient être mis en œuvre sur le territoire communal. Le second objectif de ce GT est donc de constituer un recueil de projets (*Atelier 3*), en complément de ceux déjà identifiés dans le cadre de la phase précédente (consultation des habitants) ou dans le cadre d'autres plans communaux.

Au terme des GT, nous aurons, d'une part, jeté les bases méthodologiques nécessaires à l'écriture de scénarios contrastés et, d'autre part, constitué un recueil de projets qui tous deux seront appréhendés par la CLDR avec l'aide de la FRW.

Atelier n°1 - Présentation et validation de l'analyse croisée thématique

Charline Malek (FRW-Assistance Territoire et Patrimoine) présente l'analyse croisée concernant la thématique. Pour rappel, il s'agit d'une analyse mêlant les données objectives issues du diagnostic socio-économique avec celles plus subjectives recueillies auprès de la population.

Les participants, après quelques questions et apports de précisions, approuvent et valident cette analyse croisée. Les modifications seront apportées dans le diagnostic par la FRW.

Atelier n°2 – les futurs souhaités ou à éviter

Objectif : identifier les grands enjeux liés aux forces de changement identifiées, sous l'angle de l'aménagement du territoire.

- => Quel futur est-il souhaité ?
- => Quel futur faut-il éviter ?

L'atelier s'organise de la manière suivante :

- Travail en sous-groupes de 5 à 6 personnes avec désignation d'un rapporteur
- Mise en commun et discussion.

Les résultats de la discussion sont les suivants :

Force de changement n°1 : L'habitat à caractère rural

Futur Souhaité :

- Organiser un plus grand respect des réglementations urbanistiques, notamment du RGBSR dans l'optique de faire se maintenir l'âme des villages (matériaux, style, ...)

- Renforcer le respect du bâti traditionnel, équilibrer les travaux de rénovation et de nouvelles constructions
- Favoriser les regroupements de parcelles afin de densifier les villages, type PCA révisionnel
- Certains villages ruraux sont couverts par des outils, y penser aussi pour les zones plus urbaines comme Anhée-centre

Futur à éviter :

- Les concepts architecturaux anarchiques
- Eviter l'urbanisation en ruban
- Eviter une trop grande densification, laisser des cellules vides lorsque celles-ci offrent une respiration, une ouverture vers des vues intéressantes, amènent des espaces verts au centre des villages

Conclusion : Anhée doit-elle absorber l'augmentation de population par une politique de construction massive ou doit-elle au contraire privilégier la qualité ? Cette dernière réponse semble plutôt recueillir l'adhésion des participants.

Force de changement n°2 : Les paysages et vallées de la Molignée et de la Meuse

Futur Souhaité :

- Entretien, protéger, valoriser les paysages (cf. étude CCATM, ADESA, etc. ...)
- Établir un lien entre paysages et façonneurs de paysages (agriculteurs, forestiers, ...)
- Favoriser les ouvertures donnant vue sur les paysages remarquables (points d'intérêt paysager, ...)
- Impliquer la population locale

Futur à éviter :

- Sensibiliser et suivre les impétrants lorsqu'ils travaillent dans des zones d'intérêt paysager
- Eviter les constructions en ligne de crête, le mitage du paysage
- Eviter le panneautage excessif et éclectique (dans la vallée de la Molignée)
- L'éclairage public trop invasif

Conclusion : Le maintien des paysages doit passer par des règlements mais aussi par la sensibilisation et valorisation des acteurs. Les éléments anarchiques susceptibles de dénaturer les paysages ou le cadre de vie sont à proscrire.

Force de changement n°3 : Les Sites à réaménager, zones d'emploi et d'habitats potentielles

Futur Souhaité :

- Réhabilitation prioritaire des sites en zone urbanisée en pôles de services ou d'habitat
- Certains sites peuvent servir de lieu d'implantation pour des entreprises

Futur à éviter :

- Attention à ne pas exagérément favoriser la transformation des SAR en zones d'habitat
- Eviter l'apparition de chancres, no man's land, squattes ... envisager une taxe ?

Conclusion : Les SAR sont vu comme des sites avec un fort potentiel en termes de reconversion en zones d'habitat, de services, d'emploi, principalement ceux qui sont situés en zones urbanisées et à proximité de centres. Leur délabrement est à éviter.

NB : tenir compte du fait que la plupart des SAR sont des propriétés privées.

Force de changement n°4 : Les commerces dans les villages

Futur Souhaité :

- Favoriser le déplacement des gens vers les commerces existants ou amener les commerces vers les gens (commerces ambulants).
- Privilégier les commerces ayant une offre en produits du terroir, locaux
- Développer une politique de points de dépôts

Futur à éviter :

- Disparition des derniers commerces de proximité et du marché
- Développement de grands centres commerciaux

Conclusion : La politique à développer s'orienterait plutôt vers le soutien aux commerces existants et/ou au commerce ambulants, avec une impulsion vers les produits locaux. L'installation de nouveaux commerces dans tous les villages n'est pas privilégiée.

Atelier n° 3 - Travail sur les projets

Objectif : identifier des projets en rapport avec la thématique et en lien avec les forces de changement identifiées.

Définition : action concrète, réalisable et souvent localisable dans l'espace.

Un tableau est remis aux participants afin qu'ils puissent structurer leurs réponses. Il est composé des rubriques suivantes : *Intitulé – Localisation – force(s) de changement visée(s) – Impact sur Développement Durable (+/0/-)*

Les participants disposent de 20 minutes de travail en commun (en sous-groupes) et de 25 minutes pour la restitution.

Notez que les participants disposaient d'une feuille reprenant un répertoire des propositions issues de la consultation et en rapport avec la thématique « aménagement du territoire ». Ils sont invités à y puiser des idées pour énoncer des projets concrets.

Ci-dessous, la synthèse de ce qui est proposé par les participants :

NB : Les projets issus des consultations ne sont pas repris dans ce compte-rendu (mais bien dans les C/R des réunions villageoises, disponibles sur le site web communal). Ils seront bien entendu pris en compte par l'auteur de programme au moment de constituer le recueil de projets.

Intitulé	Localisation	Force de changement visée	Effet sur le Développement durable			
			Social	Env	Eco	Culture
Développement de résidences services pour aînés, à prix accessible, fonction des revenus	Denée, Anhée		x		x	
Création de logements publics adaptés pour les aînés			x		x	
Création d'une crèche ou délocalisation (et augmentation de la capacité d'accueil) de la crèche du Petit Bois vers les locaux de la Communauté française à Anhée (ancienne école)	Anhée		x		x	
Création d'un centre de l'enfance et de la famille (intergénérationnel) à Anhée, dans les locaux de l'ancienne école de la Communauté française	Anhée		x			x
Instauration d'un règlement communal ou transcommunal afin de limiter le développement d'immeubles à plusieurs étages le long de la Meuse (via la mise en place d'outils ?)	Anhée/Yvoir			x		
Mise en place d'aires équipées pour Mobilhome				x	x	

Etudier la possibilité de remembrement de zones à bâtir	Warnant + à étudier sur le reste du territoire communal			x	x	
Aménagement de sites à valeur patrimoniale ex : fours à chaux, arbres remarquables			x	x		x
Aménagement de zones de Points d'intérêts paysagers avec bancs, etc ...			x	x		x
Communication/information sur les sites d'intérêt patrimonial et naturel (Natura 2000)				x		x
Réaménagement de la salle « Les Montagnards » à Sosoye en lieu d'accueil pour des classes vertes	Sosoye		x	x	x	x
Cadastrer, inventorier des sites potentiels de dépôts de produits locaux			x	x	x	x
Consultation de l'administration communale lors d'une intervention des impétrants dans des PIP				x		x
Lors de nouveaux lotissements, imposer le placement de gaines supplémentaires afin d'éviter les ouvertures intempestives de chaussées.				x	x	
Améliorer la coordination entre les impétrants				x	x	
Raccorder Bioul au Ravel par le chemin du tram à recréer	Bioul, Warnant		x	x		x

Raccorder Denée au Ravel par l'aménagement du chemin existant	Denée		x	x		x
Création d'une halte fluviale à Anhée	Anhée				x	x
Elaboration d'un règlement relatif à la protection des paysages, sur base de l'étude de l'ADESA et de la CCATm				x		
Réaménagement du site de la scierie pour un usage PME ou une résidence service pour personnes âgées	Anhée		x	X	x	
Conserver le label « Un des plus beaux villages de Wallonie » pour Sosoye, y organiser des événements	Sosoye		x			x

Atelier 4 : Les outils de l'aménagement du territoire

Présentation, par Charline Malek (FRW-Assistance TErritoire et PATrimoine), suite à laquelle quelques questions sont posées :

- Comment éviter trop de dérogations qui vident le RGBSR de sa substance ?
Il est possible de proposer des spécifications communales au RGBSR qui est fait pour l'ensemble d'une région agro-géographique.
- Quels bons outils choisir au niveau communal ?
Le Schéma de Structure est un outil intéressant car d'orientation et non contraignant. Il fonctionne bien si la commune s'y tient. Il permet de justifier pas mal de choses et de donner des arguments contre certaines demandes de dérogations au RGBSR, lors de demandes de permis.
- Le futur CoDT devrait permettre plus d'écarts par rapports aux prescriptions des différents règlements. Cela ne va-t-il pas rendre plus difficile la maîtrise par les communes ?
Ce ne sera pas évident en effet, d'où peut-être l'intérêt d'avoir des outils en suffisance afin de pouvoir motiver valablement des refus.

Clôture de la séance

Les AD terminent leur intervention en revenant sur la prochaine étape de l'ODR, à savoir la mise en place de la CLDR.

Ils signalent la possibilité pour les personnes intéressées de poser leur candidature en tant que membre de la CLDR. Un formulaire est mis à disposition. Il est à remettre à la FRW d'ici le 15 juin.

Les AD rappellent aux participants de bien vouloir remplir la liste des présences (avec notamment les adresses e-mail pour les contacts futurs et le souhait ou non de recevoir la newsletter communale qui les informera du suivi de l'ODR).

Les AD signalent que le compte rendu de la réunion sera disponible sur le site web de la commune, via l'onglet « PCDR Anhée » (*possibilité d'obtenir une version papier sur demande à l'administration communale : Françoise Windeshausen*).

Enfin, un document d'évaluation de la séance est remis aux participants. Via ce document, il est demandé aux personnes présentes de bien vouloir donner leur avis sur l'organisation de la séance. 13 formulaires ont été remplis et remis aux AD (voir annexe 4).

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Myriam BACHY et Vincent VERRUE

Rue de France, 66

5600 Philippeville

Tél : 071 - 66 01 90

m.bachy@frw.be

v.verrue@frw.be

www.frw.be

Pour le bureau régional ESEM
de la Fondation Rurale de Wallonie,
Myriam BACHY – Xavier PAULY - Vincent VERRUE
Agents de développement

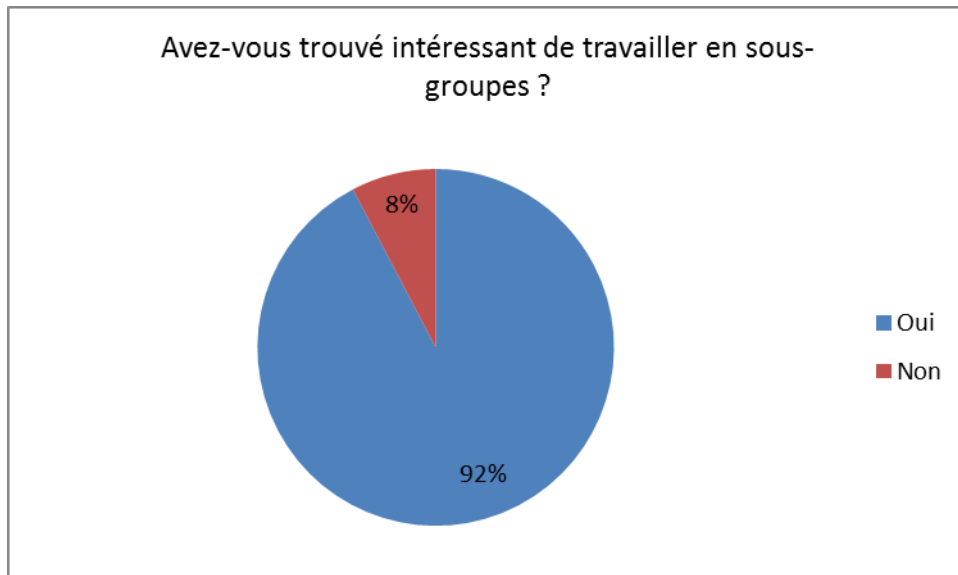
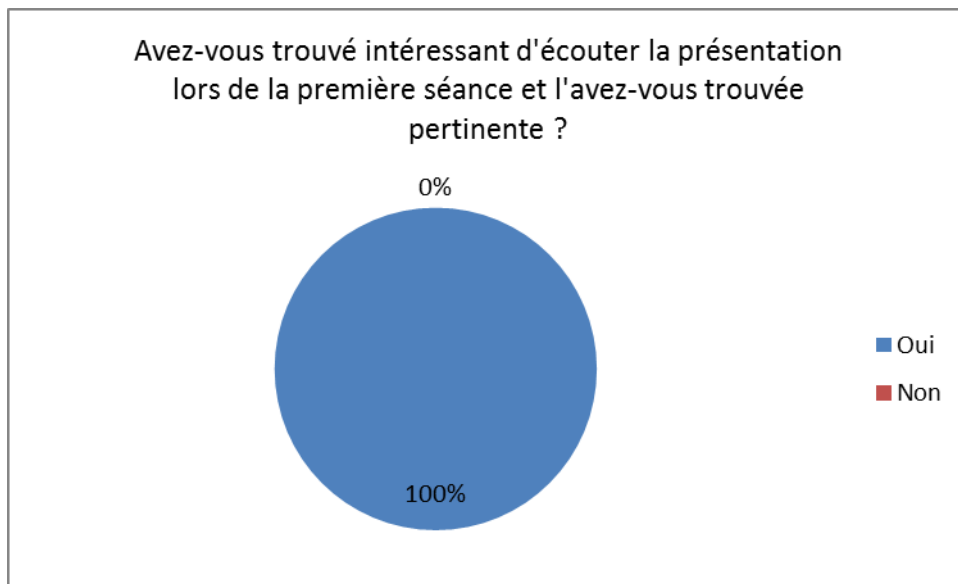
Annexe 1 : Liste des participants

Nom	Prénom	Séance 1	Séance 2
Ancion	Michel		x
Campanella	Bruno	x	x
Carpentier de Changy	Christophe	x	x
Davister	Michel	x	x
de Hemptinne	Juan	x	
de Montpellier	Jacques	x	x
Dekoninck	Gérard	x	x
Delespesse	Marie-Luce	x	
Dumont	Jules	x	x
Falaes Van Rompu	Anne		x
Gaspard	Vincent		x
Gerard	Paul		x
Hubert	René	x	
Laloux	Jean-Luc		x
Losfeld	Yves	x	
Maranzan	Philippe	x	x
Misson	Francis	x	Excusé
Piette	Luc	x	x
Polomé	Jean	x	x
Renard	Etienne	x	x
Ruzzier	Chiara		x
Tonneaux	Steve	Excusé	
Windeshausen	Françoise	x	x

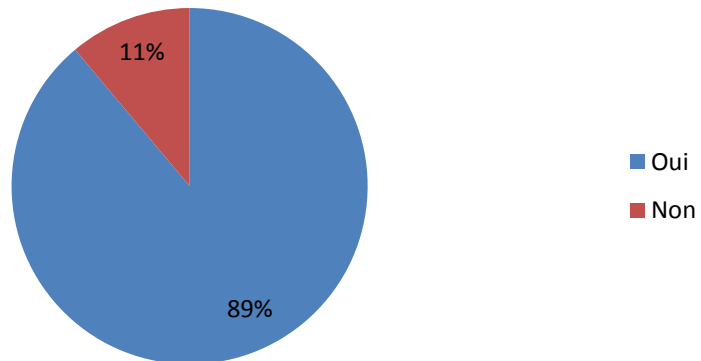
Pour la FRW :

Bachy Myriam
Verrue Vincent
Pauly Xavier
Malek Charline (ATEPA)

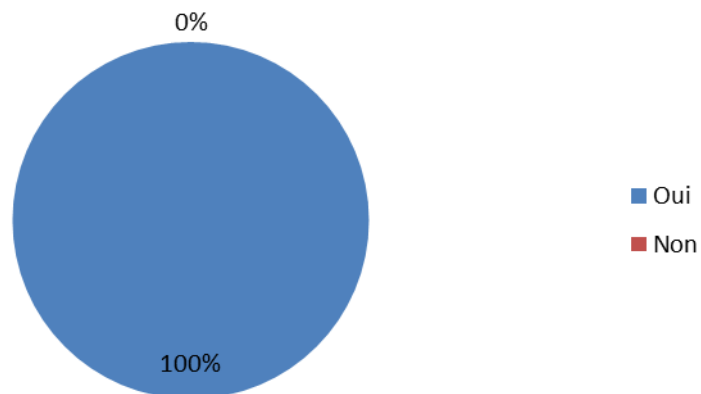
Annexe 2 : Evaluation de la séance par les participants



Avez-vous trouvé intéressant la répartition du Groupe de Travail en deux séances différents ?



Estimez-vous utile le document mis à votre disposition lors du Groupe de Travail ?



Remarques libres :

- Prévoir plus de temps pour traiter le sujet
- Attention aux abréviations, termes techniques
- 2 séances c'est un peu long
- Trop de matière en trop peu de temps
- Très bien.